

## Plateaux n°231 [1]

**Trimestre:** Octobre / Novembre / Décembre 2017



[1]

### Edito

Ce Président de la République, élu avec une grande majorité, grâce à **une forte abstention et à un élan d'union** suscité par la présence d'une candidate d'extrême droite au second tour, se prévaut d'un mandat populaire pour transformer radicalement la société française. Avec l'appui d'une majorité absolue dans l'Assemblée nationale acquise à sa cause, et d'un gouvernement libéral libéré et efficace, il conduit très rapidement une politique ouvertement en direction des intérêts du monde des affaires, inspirée paradoxalement (vu l'âge de l'occupant de l'Élysée) par la philosophie Thatcher/Reagan eux-mêmes influencés par les thèses de Milton Friedman et ses Chicago boys expérimentées dans le Chili de Pinochet des années 70. Ces théories extrêmes partent de l'a priori que les bons résultats des entreprises et des possédants auront des retombées forcément positives pour l'emploi et les personnes moins favorisées. Bien sûr, cette théorie a été régulièrement démentie depuis des décennies, comme l'a été l'efficacité des politiques d'austérité, dont le Président s'inspire aussi. Il n'empêche, nous sommes confrontés à une série d'attaques sans comparaison avec ce que nous, les travailleurs du spectacle, avons vu depuis de longues années.

En 2017, après avoir subi les lois Macron et El Khomery pendant la présidence Hollande, grignotant nos droits sur le lieu de travail et devant la justice, nous avons *été confrontés fait face* à l'attaque en règle contre la hiérarchie des textes et le Code du travail à travers les ordonnances présidentielles, dont les décrets d'application commencent tout juste à sortir. Certains employeurs indéliçables n'hésitent pas à anticiper leurs effets, en cherchant déjà à déroger aux conventions collectives de branche !

Les projets de réforme radicale du système d'assurance chômage sont annoncés. , De mémoire de

syndicaliste, c'est la première fois que syndicats et patrons ont pondu un texte commun pour alerter sur la méthode « macroniste ». Bien sûr, divers représentants du pouvoir assurent que le « régime des intermittents » sera sauvegardé. Mais comment imaginer que nos annexes seront préservées dans une assurance chômage interprofessionnelle sous financée et ouverte à tous les statuts (travailleurs indépendants, professions libérales, démissionnaires, etc.)?

L'élimination de plusieurs cotisations sociales, remplacées par un relèvement de la Contribution sociale généralisée, a été actée. La hausse de la CSG diminuera le pouvoir d'achat de nombreux retraités, tandis que les rémunérations pour les droits voisins des artistes interprètes seront réduites aussi.

Des transformations importantes de la formation professionnelles sont en cours. La formation professionnelle continue sera rendue plus difficile, car l'emphase sera mise sur l'apprentissage et la reconversion. Les Congés individuels de formation risquent de disparaître.

La fusion des caisses de retraite AGIRC et ARCCO a été menée à terme, avec sans doute des conséquences négatives pour de nombreux cadres employés « en contrats discontinus ». Les metteurs en scène et chorégraphes seront évidemment concernés. Par ailleurs, des modifications fondamentales de notre système de retraites par répartition et mutualisé sont promises, mais apparemment cela attendra quelques mois !

Et l'avenir ?

En novembre nous avons appris l'existence d'un projet mené par un Comité action publique 2022 (CAP 2022), destiné à prévoir des économies à effectuer dans les 5 ans, en limitant l'action de l'État aux actions qui ne peuvent être effectuées par le secteur privé, voire les collectivités territoriales. Tous les ministères doivent faire leur contribution avant le mois de mars, quand le Comité doit rendre son rapport. Leurs propositions peuvent aller jusqu'à la suppression pure et simple de certaines missions de services publics. Le ministère de la Culture, bon élève, n'a pas été en retard. Son projet de réponse a fuité, et même si la Ministre jure que les préconisations (désastreuses !) ne sont pas définitives, que ce ne sont que des pistes de travail, elle ne les a pas réfutées !

Le SFA a grandi au cours de l'année 2017, et a été plus que jamais présent aux côtés des artistes, il a agi énergiquement à travers le territoire pour défendre leurs droits, sur le terrain, devant les tribunaux, auprès des instances administratives. Plateaux a—s'est fait l'écho de cette activité constante.

Mais en 2018, il va falloir que les artistes, avec leur syndicat, se prennent en main pour agir de manière beaucoup plus offensive. Il va falloir être nombreux dans les rues, mais aussi revendicatifs dans les entreprises. C'est la capacité de vivre dignement de nos métiers d'artistes qui est menacée comme elle ne l'a probablement pas été depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Nous nous souhaitons donc pour la nouvelle année, santé, paix, travail et joies, bien sûr, mais aussi énergie, détermination et esprit de révolte !

## Sommaire

- **Politique culturelles**

CAP 2022  
Les amateurs et la loi LCAP

- **Spectacle vivant**

Opéra national de Lyon... suite

Les artistes lyriques toujours sur la brèche  
Mensualisation, enfin des règles  
Le SFA vient en aide à des danseurs

- **Vie syndicale**

Formation : protection sociale  
Motion du conseil sur la liberté syndicale

- **Audiovisuel**

Doublage et télévision

- **Vie des régions : Pays de la Loire**
- **International**

Diversité culturelle  
EuroFIA - Varsovie  
Comité exécutif de la FIA - Zagreb

- **Juridique**

La rupture de promesse d'embauche

Mot de passe \*

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

## [Coordonnées du SFA](#)

### **Syndicat Français des Artistes-interprètes**

1, rue Janssen 75019 PARIS  
Métro : [Place des Fêtes](#)  
Téléphone : 01 53 25 09 09  
Télécopie : 01 53 25 09 01  
Serveur vocal : 01 53 25 09 00  
E-mail : [contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr)  
Site Web : [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr)

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)

[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)  
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)  
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)  
[Télévision](#)

## [Coordonnées du SFA](#)

### **Syndicat Français des Artistes-interprètes**

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : [contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr)

Site Web : [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr)

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

## **Accès réservé**

Nom d'utilisateur \*

Mot de passe \*

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

**URL source (modified on 18/05/2022 - 14:25):** <https://sfa-cgt.fr/plateaux/1497>

### **Liens**

[1] <https://sfa-cgt.fr/plateaux/1497>